

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
10252

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Ports départementaux : partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux Ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA13) exerce des missions dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement la biologie médicale et la biologie vétérinaire, le contrôle sanitaire des aliments et des eaux de baignade, le contrôle sanitaire des eaux potables, la phytopathologie (article L 201-1 de la loi sur le développement des territoires ruraux).

Le Département des Bouches-du-Rhône assure la gestion administrative, technique et financière des huit ports départementaux qui lui ont été confiés par les lois de décentralisation (Port vieux de La Ciotat, Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, Le Jaï, Sagnas, Pertuis).

Au-delà de sa mission principale de gestion patrimoniale (entretien et réparation des ouvrages portuaires fortement sollicités par les épisodes maritimes), le Département développe également ses efforts vers l'amélioration qualitative (environnementale, esthétique...) de ses sites portuaires. Chaque intervention de travaux est conduite avec le souci de cohérence esthétique prenant en compte les spécificités du site portuaire.

Par ailleurs, un effort particulier est porté sur la modernisation et la mise aux normes des équipements portuaires (aire de carénage et de levage), pour limiter les impacts sur le milieu marin.

Le présent rapport a pour objet de reconduire le partenariat d'actions entre le LDA13 et la Direction des Routes et des Ports pour conforter cette démarche autour du projet suivant : analyses de la qualité des plans d'eau des ports départementaux.

Il s'agit de confier au LDA un certain nombre de missions d'analyses à vocation préventive pour instituer une veille sur la qualité des eaux des ports et apprécier l'impact des aménagements portuaires sur celle-ci.

Cette mission s'articule autour de deux campagnes de prélèvements par an (en haute et en basse saisons) sur l'ensemble des huit ports pour analyser la qualité physico-chimique et bactériologique des plans d'eau.

Quatre points de prélèvements sont définis pour les ports de Cassis et de La Ciotat, et deux points pour les ports restants.

Le coût de cette campagne est de 26 000 euros HT.

Le LDA13 établira en début de campagne les devis correspondants aux missions. La référence de la commande sera le numéro de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL